



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

Conseil d'Administration du 23 juin 2023
à 17h00, dans la salle du Conseil de Grand Lac, 1500 bld Lepic
73100 AIX LES BAINS

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ		X	
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH		X	
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16.06.2023

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 23 juin 2023 a été transmis le 16 juin 2023, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 23 juin 2023

Le Président,

Renaud **BERETTI**





CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 62 Année : 2023

Exécutoire le : **27 JUIN 2023**

Publiée le : **27 JUIN 2023**

Visée le : **23 JUIN 2023**

FINANCES

Décision modificative N° 1 du budget principal du CIAS Grand Lac

Monsieur le Président rappelle les délibérations du Conseil d'Administration du CIAS Grand Lac n°13 et 14 en date du 27/03/2023 portant vote du compte administratif 2022 du budget principal du CIAS Grand Lac et affectation des résultats 2022. Il convient d'intégrer ces résultats par décision modificative.

Une correction comptable est également nécessaire concernant le produit des cessions d'un véhicule frigorifique pour le service de portage de repas, celui-ci devant intervenir en investissement et non en fonctionnement.

Section de fonctionnement :

RECETTES	
775 – Produits des cessions d'immobilisations	-12 500.00 €
TOTAL CHAPITRE 77	-12 500.00 €
TOTAL RECETTES	-12 500.00 €

DEPENSES	
002 – Déficit de fonctionnement reporté	+ 151 904.30 €
TOTAL CHAPITRE 002	+ 151 904.30 €
657365 – Subventions de fonctionnement - ESSMS	- 164 404.30 €
TOTAL CHAPITRE 65	- 164 404.30 €
TOTAL DEPENSES	-12 500.00 €

Section d'investissement :

RECETTES	
001 – Excédent d'investissement reporté	+ 66 100.71 €
TOTAL CHAPITRE 001	+ 66 100.71 €
024 – Produits des cessions d'immobilisations	+ 12 500.00 €
TOTAL CHAPITRE 024	+ 12 500.00 €
TOTAL RECETTES	+ 78 600.71 €

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois.

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
N° 20230623-DELIB62-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2023

DEPENSES	
21828 – Matériel de transport	+ 66 100.71 €
2188 - Autres	+12 500.00 €
TOTAL CHAPITRE 21	+ 78 600.71 €
TOTAL DEPENSES	+ 78 600.71 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition ci-dessous ;
- **CHARGE** Monsieur le Président pour agir en ce sens.

Aix-les-Bains, le 23 juin 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

• Conseillers en exercice : 25
• Présents : 14
• Présents et représentés : 15
• Votants : 15
• Pour : 15
• Contre : 0
• Abstentions : 0
• Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision modificative n.1 du budget principal du CIAS

Date de transmission de l'acte : 27/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 27/06/2023

Numéro de l'acte : DELIB62 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20230623-DELIB62-DE

Date de décision : 23/06/2023

Acte transmis par : Muriel BORRELY DUBINI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.4. Décisions modificatives